

La publication de
ce procès-verbal
est autorisée
sous réserve de
l'approbation du
conseil lors
d'une séance
subséquente.

14-09-2026 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 14 septembre 2026 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.

Sont également présents: Monsieur Bruno Gauvin, conseiller au siège #1
Monsieur Stéphane Boulanger, conseiller au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5

Sont absentes: Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Nadine Gagné, conseillère au siège #6

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière

- 1. MOT DE BIENVENUE
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

146-09-2026

- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification par un/e ou des conseillers/ères.

- 1. MOT DE BIENVENUE
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Législation
 - 4.1.1 Banquet des maires
 - 4.1.2 Adoption du règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle
 - 4.2 Procès-verbal / Résolution
 - 4.2.1 Adoption du procès-verbal du 17 août 2026
 - 4.2.2 Adoption du procès-verbal du 19 août 2026
 - 4.3 Finances
 - 4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 4.4 Demandes et invitations
 - 4.4.1 Association du cancer de l'Est du Québec
 - 4.5 Divers
 - 4.5.1 Soumission – P.J.T. Constructions - CPÉSTP
 - 4.5.2 Soumission – Décartecq inc. – Thermopompe - HV
 - 4.5.3 Soumission – RPF Ltée – Raccordement thermopompe - HV
- 5. VOIRIE
 - 5.1 Réponse du MTMD – Résolution 115-20247
- 6. EAU POTABLE ET EAUX USÉES
 - 6.1 Consommation d'eau potable – Août 2026
- 7. RAPPORT DES ÉLUS(ES)
- 8. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
 - ❖ 12 octobre 2026 à 19h30 (Un jour férié mais la rencontre aura lieu)
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4. ADMINISTRATION

4.1 LÉGISLATION

147-09-2026

4.1.1 Banquet des maires

PROPOSÉ PAR madame Jacinthe Gauvin et résolu que le conseil municipal autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et sa conjointe, à représenter la Municipalité lors du banquet de la MRC de La Matapédia, lequel se tiendra le 18 septembre prochain à Saint-Vianney. Les frais de déplacement encourus seront assumés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

148-09-2026

4.1.2 Adoption du règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance, soit le 17 août 2026;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu d'adopter le règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.2 PROCÈS-VERBAL / RÉOLUTION

149-09-2026

4.2.1 Adoption du procès-verbal du 17 août 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- **D'**adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

150-09-2026

4.2.2Adoption du procès-verbal du 19 août 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers municipaux présents

4.3FINANCES

151-09-2026

4.3.1Lecture et adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d’autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu d’approuver la liste des comptes à payer et d’en autoriser leur paiement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers municipaux présents

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Total
Hydro-Québec	Éclairage public	659503495603	234.26
ADMQ	Colloque de zone	10092026	80.48
ADMQ	Formation LCOM	31309	431.16
Nelson Sirois	Remb. pièce de débrousse	9	67.67
Régis Caron	Fête de fermeture camping	114	375.00

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA # 45)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Open AI	août-26	234477	33.15	509.95
Petro-Canada	Essence (camion)	781455	166.64	
Petro-Canada	Essence (camion)	776848	133.00	
Petro-Canada	Essence (camion)	766707	100.00	
Petro-Canada	Essence (camion)	766709	34.75	
Walmart	Café	4376354	25.47	
Hart	Poubelle (cuisine)	5409	16.94	

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Atelier Léo. Desro.	Panneaux de signalisation	66569	---	561.47
Buropro Citation	Photocopieur au 25 août 2026	514771	--	122.60

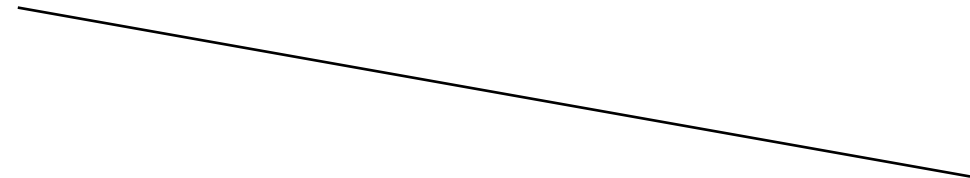
Camping Qc	Frais d'enr. au 31 octobre 2027	73850	156.00	531.79
	Adhésion 2026-2027	2627	375.79	
Home hardware	Tire-fond (PRIMA)	4473	8.83	479.50
	Acc. signalisation	6580	38.18	
	Dale ciment (PRIMA)	6483	156.60	
	Pelle ronde	126485	114.95	
	Peinture (CPESTP)	6944	160.94	
M. Desjardins	Réparation bris biomasse	376254	---	358.72
Desro.ca	Rép. câblage biomasse	3376	---	372.21
Entreprises FAD Marin	Location mach. (PRIMA)	803979	1 034.78	5 427.93
	Trans. gravier Melucq (job 19)	803978	4 393.15	
Fond d'inf. terr.	Mutation (août)	2026024 65956	---	18.00
H2 Lab	Analyses d'eau potable (juil)	26009747	909.74	1 888.17
	Analyses d'eaux usées (juil)	26009748	332.56	
	Analyses d'eau potable (août)	26118988	267.32	
	Analyses d'eaux usées (août)	2611889	378.55	
Hydro-Qc	Éclairage public	6136033 95036	---	234.72
Hydro-Qc	CPÉSTP	6901030 50098	---	323.78
Jos Lefrançois 2008	Loc. machine et mg-56 (fuite d'eau – 220 Princ.)	80374	4 711.38	39 940.22
	Gravier et mach. accot. Melucq (job 19)	80401	35 228.84	
Loisirs St-Cléo	Matériel entretien (parc)	02-2026	---	174.07
Créations M. D'Astous	Bâtiments et bacs jardinage (PRIMA)	340	---	11 095.09
MRC de la Matapédia	Hon. génie (PGA eau)	35900	574.78	28 084.79
	Projet FRR volet 4	35638	1 204.87	
	Quote-part 4/4 (récup, éco, sémer, etc.)	34634	14 926.00	
	Quote-part 4/4 (incendie et inspecteur)	34700	11 379.14	
Pel. Bioénergie	Chauffage d'août 2026	300	---	3 209.72
Huot	Matériels (AR)	5657760	---	158.02
Pasc. Roussel	Achat de livres (Biblio)	260826	---	290.00
Sani-Manic	Nettoyer valve à eau potable	83610	1 685.82	2 306.69
	Nettoyer fosses septiques (2 résidences)	84350	620.87	
Nelson Sirois	Remb. facture (PH mètre)	313663	---	51.32
Telus	Cell oût 2026	25082026	---	69.90
Marchés Tradition	Eau	5794	---	43.16
Tran. M. Beaulieu	Broyeur	2417	---	15 337.96
BMR Amqui	Styrofoam (fuite d'eau)	0109957	---	801.66

Certificat de disponibilité de crédits
 Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

 Katie St-Pierre,
 Directrice gén. et gref.-trés.

4.4 DEMANDES ET INVITATIONS

- AUCUN SUJET POUR LA RÉUNION DE SEPTEMBRE



4.5 DIVERS

152-09-2026

4.5.1 Adjudication d'un contrat de gré à gré P.J.T. Constructions - Travaux de rénovation – CPÉSTP

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'installation d'une porte double au Centre Philippe-Émile-St-Pierre, du côté faisant face à la rue Principale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de P.J.T. Constructions, au montant de 10 289 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que la dépense se situe sous le seuil obligeant le recours à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Municipalité permet l'octroi de ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de P.J.T. Constructions pour l'installation d'une porte double au Centre Philippe-Émile-St-Pierre, du côté faisant face à la rue Principale, au montant de 10 289 \$ plus les taxes applicables;
- **QUE** l'adjudication du contrat soit conditionnelle au maintien, par l'entrepreneur, de toutes les licences, assurances et autorisations requises pour l'exécution des travaux;
- **QUE** cette dépense soit financée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, incluant l'investissement autonome;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

153-09-2026

4.5.2 Adjudication d'un contrat de gré à gré – Décartecq Inc. Installation d'une thermopompe – Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'installation d'une thermopompe dans le bureau de la direction à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Décartecq Inc., au montant de 4 925 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que la dépense se situe sous le seuil obligeant le recours à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Municipalité permet l'octroi de ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Décartecq Inc. pour l'installation d'une thermopompe dans le bureau de la direction à l'Hôtel de Ville, au montant de 4 925 \$ plus les taxes applicables;
- **QUE** l'adjudication du contrat soit conditionnelle au maintien, par l'entrepreneur, de toutes les licences, assurances et autorisations requises pour l'exécution des travaux;
- **QUE** cette dépense soit financée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, incluant l'investissement autonome;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.5.3 Adjudication d'un contrat de gré à gré - Décartecq Inc.
Raccordement de la thermopompe – Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder au raccordement de la thermopompe du bureau de la direction à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de RPF Ltée, au montant de 1 003 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que la dépense se situe sous le seuil obligeant le recours à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Municipalité permet l'octroi de ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de RPF Ltée pour le raccordement de la thermopompe du bureau de la direction à l'Hôtel de Ville, au montant de 1 003 \$ plus les taxes applicables;
- **QUE** l'adjudication du contrat soit conditionnelle au maintien, par l'entrepreneur, de toutes les licences, assurances et autorisations requises pour l'exécution des travaux;
- **QUE** cette dépense soit financée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, incluant l'investissement autonome;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

5. VOIRIE

5.1 Réponse du MTMD – Résolution 115-2024

Le conseil prend connaissance de la réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable, datée du 3 septembre 2026, suite à la résolution 115-2024. Selon l'analyse du Ministère, l'intersection ne présente pas de problématique de sécurité routière. Sa configuration permet les virages des véhicules lourds articulés, bien que ceux-ci doivent parfois empiéter sur les voies opposées et utiliser toute la largeur de la chaussée. Le Ministère reconnaît que cette situation peut occasionner un inconfort lorsque d'autres véhicules, des piétons ou des cyclistes se trouvent à l'intersection.

Le MTMD indique que des travaux majeurs de réaménagement ne supprimeraient pas entièrement cet inconfort et pourraient allonger la traversée des piétons. Il précise que le marquage des passages piétonniers et le repositionnement des lignes d'arrêt font partie des interventions réalisées ou prévues, tout comme l'élagage d'un arbre et le marquage des lignes de rive. Il recommande également à la Municipalité d'installer un panneau annonçant le terrain de jeu sur la rue de l'Église, en direction ouest.

6. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

5.1 Consommation d'eau potable – août 2026

886 litres/jour/résidence en moyenne

0.89 m³/jour/résidence en moyenne

7. RAPPORT DES ÉLUS

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

8. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

✓ Lundi, 12 octobre 2026, à 19h30

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitent poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

155-09-2026

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu que la séance soit levée à vingt heures (20h00).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref-trés.

